

l'aspect le plus animé. Le grand Condé y venait, de temps en temps, se délasser des fatigues de la guerre.

Tous les sujets de la baronnie et de ses annexes devaient faire guet-et-garde autour, en temps de guerre et d'imminent péril. En 1590, les retrayants étaient les habitants de Vésigneux, de Saint-Martin, de Jourland, du Perron, de Rouy, de Seneux, de Montrecon, de Chaumois, de Neuchèses, d'Empury, de Brugnny, de Bougault, d'Athée, de Ville-Urbain, de Saint-André, en partie, de Chalaut, du Meix, de Mazignen, de Razout, de Bonnaré, de Dun-lès-Places...

Vésigneux, autrefois *Visineul*, était une seconde baronnie, mouvante, en fief, du comté de Chastellux, et, en arrière-fief, du duché de Nivernais. Le seigneur avait droit de haute, moyenne et basse justice, qui s'exerçait à Saint-Martin; de nommer juge-gruyeur, procureur, greffier....., jugeant jusqu'à *punition corporelle*; de chasse, de pêche... Il devait, pour fondations, douze livres de rente aux cordeliers de Vézelay, huit au chapitre d'Avallon et cinq à l'abbaye de Cure (1).

Huguenin de Vésigneux reprit de fief à Chastellux, en 1291, et Jean, en 1331. Aubert de *Visineul*, Jean d'Arcy et Pierre de Cuysel, ses beaux-frères, en jouirent ensuite par indivis.

Philippine d'Arcy porta cette terre à Jean de Liénas, chevalier, sieur de Grandchamp. Il donna, au nom de Jeanne et Guyotte, ses filles, en 1382, dénombrement de sa maison-forte, *qui fut à Aubert de Visineul* (2). L'aînée épousa Jean de Brazey ou Brasiers, écuyer, seigneur du lieu, dont elle eut une fille, Marie de Brazey, qui s'unit à Odot de Cussigny, sieur de Vianges et de Mâcon. Celui-ci donna reconnais-

(1) En 1669, la terre de Vésigneux se composait de huit domaines : Brugny, Rouy, Neuchèses, Montrecon, Couan, Fourlot, Bougault et Berges.

Le moulin de Vésigneux était affermé, en 1670, huit boisseaux de froment, trente-quatre de seigle, autant d'avoine, vingt-six chapons et six poulets.

(2) Vésigneux, inventaire des titres, p. 39.

sance, le 15 octobre 1465, à Claude de Beauvoir, au nom de sa femme, qui passa elle-même procuration, treize ans après, à Bernard, son fils, seigneur de Mâcon et de Vianges, pour en reprendre de fief. Guillemette de Cussigny porta Vésigneux, en partie, à Lucas Barbier de Vignes, qui acquit le reste, l'année suivante, par moitié avec Pierre, son frère, avocat en parlement.

Sébastien de Vésigneux, fils du premier, fit aveu, tant en son nom qu'en celui d'Aubert, son frère, le 26 mai 1519. Ce seigneur augmenta singulièrement ses domaines par diverses acquisitions, et les laissa, vingt-deux ans plus tard, à Jacqueline de Vésigneux, sa nièce; car il n'eut point d'enfants, bien qu'il eût épousé Claude de La Porte, qui lui survécut.

Jacqueline avait eu de noble Philibert Digny, seigneur de Rizaucourt, un fils, nommé Christophe, qui mourut sans postérité, en 1549. Elle épousa, en secondes noces, Saladin de Montmorillon, chevalier, seigneur de Bellecagne et du Bouchet, veuf lui-même de Charlotte de Chastellux, dame de Bazoches. Elle affranchit, le 27 avril 1550, Jean, Philippe, Laurent et Miles Rosée, du hameau de Jourland, avec leurs femmes et leurs enfants, moyennant cinquante *écus d'or, au soleil*, une rente de trente sous tournois, un rez d'avoine et une géline, payables le 25 mars, à perpétuité. Deux ans après, le 3 juillet, elle affranchit encore Simon Boillot, prêtre, Pierre, son frère, avec sa femme et ses enfants, pour cent *écus d'or sol*, et le 26 mai 1553, Jean et Sébastien Madelénat, avec leur postérité, née et à naître, pour trente *écus d'or soleil, au coin du roi*, une rente de quatre livres en argent, huit boisseaux d'avoine et une géline, à la fête de sainte Luce. Elle ne vivait plus lorsque, le 28 décembre 1565, Saladin de Montmorillon, son mari, affranchit Léonard, Noël et Miles de Seneux, ses hommes mainmortables et serfs, du hameau de ce nom, avec leurs femmes et leurs enfants. Cette manumission eut lieu moyennant cinq sous de rente et trois

deniers de cens. Saladin (1) s'unit, en troisièmes nocces, à Anne de L'Hôpital, et eut une fille, nommée Louise, qui épousa, le 24 juin 1582, César de Bourbon, comte de Buset et de Chalus-en-Limousin, commandeur des ordres du roi, gouverneur de Carlat et de Murat, fils de Claude I^{er} et de Marguerite de La Rochefoucauld (2).

Louise de Montmorillon, sa femme, dame de Vésigneux, affranchit, à son tour, en 1623, Nicolas Boillot et Simon, son fils ; puis, en 1625, Jean et Claudiné Regnaudot.

César de Bourbon-Buset reprit de fief, au nom de son épouse, en 1598 ; il fit renouveler le terrier de ses seigneuries, quatre ans après, par Morizot, notaire, et mourut en 1631. Il portait : *D'azur, à trois fleurs de lis d'or, posées 2 et 1, à une cotice de gueules, brochant sur le tout, en bande.* Sa veuve fit peindre, la même année, les *cordons et écusson de ses armes*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur les murs des cinq églises situées dans sa haute justice, savoir : Saint-Martin, Empury, Chalaut, Dun-lès-Places et Montsabot.

Cinq ans après, elle fit condamner tous les retrayants de son château aux réparations des fossés, barbicanes et au guet-et-garde, *tant et si long-temps* que la guerre durerait (3). Elle

1) Ce seigneur mourut en 1597.

(2) La maison de Bourbon-Buset descend de Charles I^{er}, duc de Bourbon, petit-fils de Robert de France, sixième fils de saint Louis. Ce prince ayant eu cinq enfants, Louis, le plus jeune, ainsi que cela se pratiquait dans les grandes familles, fut destiné à l'état ecclésiastique, et devint évêque de Liège. Mais on sait ce que vaut ordinairement une vocation basée sur de pareilles considérations. Louis de Bourbon eut d'Anne, princesse de Gueldre, un fils, nommé Pierre, qui vit le jour en 1403, et épousa Marguerite d'Alègre, comtesse de Buset, baronne de Puyagut, et veuve de Claude de Lenoncourt. Quelques auteurs ont pensé que Pierre de Bourbon naquit d'un mariage secret, célébré avant l'épiscopat de son père, et que ses descendants, si le mariage avait été reconnu, seraient montés sur le trône.

(3) Philippe Leblanc était alors capitaine du château. Par la même sentence, il fut défendu, sous une amende de cinquante livres, même

fonda son anniversaire, le 9 janvier 1640, aux cordeliers de Vézelay, pour une rente perpétuelle de douze livres, et mourut onze ans plus tard, laissant six enfants (1).

Charles, le puîné, fut institué par sa mère, en 1631, légataire universel de ses biens, et mourut l'année suivante, sans postérité, bien qu'il eût épousé Marguerite de La Beaume de Suze. Jean-Louis, son plus jeune frère, seigneur de grande distinction, lui succéda. Il s'unit, huit ans plus tard, à Hélène de La Quielle, fille de Jean, seigneur de Fleurac, fit renouveler le terrier de ses domaines par Delagrance, en 1644, et mourut le 8 avril 1667. Sa veuve ne lui survécut que deux ans. De leur mariage étaient nés trois enfants (2).

Louis I^{er}, comte de Busset, baron de Vésigneux, de Saint-Martin, seigneur de Mazignen, de Razout, de Dun-lès-Places..., reprit de fief pour ces terres, en 1671. Il servit avec distinction et parvint au grade de lieutenant-général d'artillerie. Le 13 janvier 1672, il épousa Madeleine de Bermondet, fille de Georges, comte d'Ouradour, dont il eut trois enfants (3). La

d'être expulsés de leurs demeures, aux sujets de la terre, de se rendre à Avallon, infecté d'une maladie contagieuse.

(1) Claude, marié, le 4 juillet 1622, à Louise de Lafayette, dont il se sépara de biens, cinq ans après; Charles, qui suit; Jean-Louis, comte de Chalus, dont il sera parlé; Anne, qui épousa, le 14 février 1611, Antoine de Pracomtal, baron de Pousse; Marguerite, femme de Jean de Lafayette, et Madeleine, qui s'unit à Louis de Villers-Lafaye, le 30 juin 1624, et remariée, en 1668, à François-Hector de Langeron, marquis de Maulevrier. La dot de chacune fut de quarante-quatre mille francs.

Le comte de Bourbon-Busset eut, hors mariage, une quatrième fille, Antoinette de Busset, mariée, le 10 janvier 1615, à Quintien de Pons, sieur du Grippel, et, en secondes noces, à François de Laramas, seigneur de Beau-Couteau.

(2) Antoine-François, comte de Chalus; Louis, qui suit, et Anne-Louise, mariée, le 10 février 1672, à Jean de Saulx, marquis de Tavannes.

(3) Louis, qui suit; Antoine-François, comte de Chalus, et Madeleine, mariée à Nicolas de Quélen, prince de Corancy, marquis de Saint-Mégrin et comte de Vauguyon.

mort vint bientôt troubler cette union ; car nous trouvons une reprise de fief par sa veuve, en novembre 1682. La comtesse douairière de Bourbon-Busset convola, en secondes noces, avec Joseph-Louis de La Rochechouard ; mais une sentence judiciaire cassa ce mariage. Elle mourut le 30 juillet 1724.

Louis II, chevalier, comte de Busset, baron de Vésigneux, son fils, n'était âgé que de dix ans à la mort de son père. Il obtint, le 16 juin 1694, de Louis XIV, des lettres patentes pour refaire les terriers de ses seigneuries. Dans ces lettres, le roi le nomme *son chier et bien-ami cousin, Louis de Bourbon, héritier bénéficiaire...* Ces terriers furent commencés par Jean Thybault et continués par Claude Taboureau. Louis épousa, le 31 décembre 1719, Marie-Anne de Gouffier, dame de Thoisy, et mourut le 14 avril, neuf ans plus tard. Sa veuve reprit de fief, au nom de ses deux enfants (1), le 28 décembre 1728.

François-Louis-Antoine, son fils, comte de Busset, fut premier gentilhomme de la chambre du roi et lieutenant-général de ses armées. Il affranchit la famille Naulin, Claude Maillard, notaire, et Jean Madelénat, et fut utile aux Lormois pour l'établissement d'une maréchaussée dans leur ville ; aussi le corps des notables lui vota-t-il des remerciements, en séance publique. Le comte de Bourbon-Busset épousa, le 18 avril 1743, Magdeleine-Louise-Jeanne de Clermont-Tonnerre, qu'il perdit le 29 juillet 1769. Il convola, en secondes noces, le 26 avril, quatre ans plus tard, avec Jeanne - Marie - Louise - Thècle de Moreton-Chabillant, veuve de Jacques Bonèot, et reprit de fief le 9 mars 1779. Le 11 juillet, douze ans après, il vendit le domaine de L'Huis-Jean ou Fourlot à Nicolas Diétry, son régisseur, pour une somme de douze mille francs et une rente de seize livres treize sous, payable, chaque année, le 11 novembre, et rachetable par celle de trois cent trente-trois livres, plus les lods et ventes

(1) François-Louis-Antoine, qui suit, et Antoinette, mariée, le 22 avril 1747, à Paul de Grivel, comte d'Auroy.

et trois corvées, à bœufs, par an. Il ne pensait pas que le temps des droits féodaux fût passé à tout jamais.

Louis-François-Joseph, comte de Busset, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et menin du dauphin, son fils aîné, épousa, le 31 mars 1778, Elisabeth-Louise Bourgeois de Boyne; le puîné, Eugène, vicomte de Bourbon-Busset, propriétaire de Vésigneux, s'unit, en 1822, à la marquise de Calonne de Courtebonne, et, en deuxièmes noces, à Marguerite-Louise, comtesse de Nédonchel. Ce dernier a laissé cinq enfants (1).

Berges, autrefois Barges, avec un moulin banal, au nord, était un fief en toute justice mouvant du comté de Chastellux. On remarque encore, près des *Amiots*, les vestiges de son antique maison seigneuriale. Guillaume de Voudenay, écuyer, sieur de Barges, en 1270, laissa quatre enfants : Guyot, Jean, écuyers, Isabeau et Jeanne de Barges, mariées l'une à Jean de Grandchamp et l'autre à N. de Bougeardières. Pierrette de Barges ayant porté, au quinzième siècle, ce fief à Pierre, bâtard de Jaucourt, en eut deux filles : Reine et Agnès, qui le vendirent à Sébastien de Vésigneux. Ce seigneur l'unit à sa baronnie (2).

Montcrecon, à l'est, dans une vallée, abondante en fruits, était aussi une terre en toute justice, mouvante de la baronnie de Lormes-Châlons. Laure de Bordeaux, dame de Chastellux, reprit de fief en 1370, et Guillaume de Beauvoir, son neveu, donna dénombrement vingt-cinq ans plus tard. La mouvance ayant été cédée aux sires de Chastellux, le comte César-Philippe l'abandonna, à son tour, en 1650, au duc de Nevers pour celle du Meix-de-Chalaut. Montcrecon appartenait, de temps immémorial, à la maison de Vésigneux. Jean-Louis, comte de Bourbon-Busset, fit renouveler le terrier, en 1641,

(1) Marie-Claire-Eugénie, Marie-Louis-Henri, marié à Léontine-Adrienne de Mailly; Marie-Henri-Louis, Marie-Louise-Anne-Marguerite, épouse de Laurent-Amable, vicomte de Chabannes, aujourd'hui propriétaire de Vésigneux, et Marie-Gabrielle.

(2) Archives de Chastellux.

par Delagrance. Le poète Gabriel Magdelénat y possédait des biens. Ce hameau dépendait autrefois de la paroisse de Chalaut (1).

Au sud de Montcrecon, près des forêts, sont les ruines de l'ancien prieuré de *Saint-Jean-de-la-Vernhée*, dont la chapelle, aujourd'hui changée en étable, était dédiée à saint Jean-Baptiste. La paroisse de Saint-Martin s'y rendait autrefois, en procession générale, deux fois par an. Cette chapelle fut rebénite, en 1735, par le curé Magnan, parce que, depuis treize ans elle servoit de grenier et qu'on n'y avoit pas célébré.

Le prieuré de La Vernhée, justice de Montcrecon, avait été fondé, au douzième siècle, par la maison de Chastellux, qui le donna à l'abbaye de Crisenon (2), à condition qu'elle y ferait célébrer, à son intention, trois messes par an. Le curé de Saint-Martin, chargé d'acquitter la fondation, recevait trois livres pour ce service. Cet établissement, dont la garde-gardienne, par concession de Jean de Chastellux, en 1331, appartenait au duc de Nevers, consistait autrefois en une *maison régulière*, en prés, terres, bois et étangs, formant ensemble une superficie de cinquante-cinq hectares. Marie-Louise Aubron de Sainte-Maure, prieure de La Vernhée, en afferma, le 20 juin 1771, les biens à P. Madelénat, pour tout le cours de sa vie, moyennant une rente annuelle de cent cinquante-huit livres. La maison et ses dépendances furent vendues au district de Corbigny, en 1791. Près de là est l'*étang des Vernets*, dont l'emplacement fut cédé, en 1647, par la comtesse de Bourbon-Busset, à Jean Madelénat, à condition qu'il y construirait un étang en quatre ans, qu'il

(1) Vésigneux, inventaire des titres de la seigneurie de Chalaut.

(2) Cette abbaye de filles avait été fondée, en 1134, dans une île de l'Yonne, au diocèse d'Auxerre, par Hitier, Hugues et Norgaud, chevaliers, seigneurs de Toucy et de Bazarnes. Elle devint bientôt si florissante, qu'il fallut, en 1174, porter une ordonnance qui limitait à cent le nombre des religieuses. En 1790, elle n'en comptait plus que neuf. Quelle décadence ! Les maisons de Chastellux et de Montsaunin lui ont donné plusieurs abbesses.

fournirait de l'eau pour flotter ses bois, qu'il lui payerait douze deniers de cens perpétuel, et porterait au château de Vésigneux le plus beau brochet de chaque pêche, ou qu'il payerait un franc seize sous.

Plaine fax ou Plaine fas, hameau de trois cents habitants, à sept ou huit kilomètres, dans les bois, fit autrefois partie des domaines du bienheureux Varé ; aussi les moines de Corbigny en furent-ils décimateurs jusqu'en 1789. Sous l'ancien régime, il dépendait de la baronnie de Lormes-Châlons. Le seigneur y avait toute justice. Les habitants possèdent cent cinquante-quatre hectares de bois communaux, pour lesquels ils ont eu divers procès à soutenir contre les seigneurs de Vésigneux.

Au-dessus de Plaine fax est la *Croix-de-l'Épousée*, montagne d'où l'on jouit d'un coup d'œil plus sévère qu'étendu.